

# Une nouvelle fiche RNCP pour le doctorat ?

Au sein de la commission « reconnaissance, valorisation et insertion professionnelle des docteurs » du comité de suivi des cycles licence, master et doctorat, la question d'une mise à jour de la fiche RNCP est actuellement en débat et pose notamment la question de l'introduction d'un nouveau bloc de compétences sur l'enjeu écologique. Cette introduction est soutenue par une majorité de membres de la commission. Point d'étape avant la prochaine réunion prévue en janvier prochain.

Par **ALEXANDRE ZIMMER** et  
**PEGGY CÉNAC-GUESDON**, secteur Recherche

**P**armi les questions qui ont lancé les débats de la commission depuis un an, on trouve, à titre d'exemples : comment et sur quels critères recrute-t-on aujourd'hui un·e docteur·e ? Ce statut est-il reconnu dans les conventions collectives ? Comment professionnaliser la formation doctorale vers des métiers s'exerçant en dehors du seul champ académique ? Faut-il compléter les fiches RNCP par la formalisation des compétences transversales<sup>1</sup> ? etc. On rappelle que ce répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) concernant le doctorat regroupe actuellement 24 fiches qui comportent les mêmes six « blocs de compétences »<sup>2</sup>.

## UN AJOUT PÉRILLEUX

Un point particulièrement débattu concerne l'ajout d'un bloc de compétences sur la transition écologique. Comme nous l'indiquions lors de notre congrès de juin, « *les connaissances scientifiques validées n'ont cessé de confirmer les prévisions faites par les différents rapports du GIEC depuis plus de trente ans. Nous faisons face au changement climatique, à son accélération, et à ses conséquences. Cela implique que nous réfléchissions collectivement et syndicalement aux implications sur nos conditions de travail ainsi que sur l'organisation de nos recherches* ». L'ajout d'un bloc supplémentaire

de compétences mentionnant explicitement la « transition écologique » et le « développement durable » nous apparaît ainsi périlleux. Rappelons en effet qu'il n'y pas consensus sur ces deux notions : la première est un mythe<sup>3</sup>, la seconde, une invention du monde libéral<sup>4</sup>. Doit-on introduire des notions de « diagnostic environnemental, social et économique » pour un secteur d'activité concerné ? Avec quels outils ? Où met-on les bornes de l'analyse ? Pour produire un smartphone, est-ce que l'on compte le diesel des camions qui effectuent l'extraction des terres rares, celui des bus qui amènent les ouvriers sur les lieux de travail, celui des tracteurs nécessaires à leur alimentation, etc. ? L'université n'a déjà pas les moyens d'assurer des missions de base : avec quels moyens ces analyses vont-elles être faites ? Changer les mentalités sans toucher aux rapports de production ni aux structures ne peut que déboucher sur une dissonance cognitive à large échelle. La question de l'urgence climatique est très importante, mais elle est extrêmement complexe car beaucoup de choses sont imbriquées et elle mérite mieux qu'une surcote administrative basée sur des indicateurs discutables.

## REFUS « DES DISCOURS CULPABILISANTS »

Les formulations discutées par la commission mettant en avant une « *analyse prospective et systémique des impacts/risques* », de même que les « *méthodes et procédés de sobriété et d'efficacité énergétique* » font écho aux débats rappelés dans la note du Comets sur l'intégration des enjeux environnementaux à la conduite de la recherche<sup>5</sup>. Le SNESUP-FSU, dans son dernier congrès, rappelle également le refus « *des discours culpabilisants, qui surresponsabilisent les individus, par exemple concernant les déplacements des personnels de la recherche* ». Les représentant·es du SNESUP-FSU au CSLMD et au Cneser seront vigilant·es à ce que la prise en compte de l'environnement soit réelle et ne soit pas un prétexte à une augmentation des contraintes sur la recherche et les doctorant·es. ■

**Changer les mentalités sans toucher aux rapports de production ni aux structures ne peut que déboucher sur une dissonance cognitive à large échelle.**

1. Notamment le rapport Jouzel, remis par J. Jouzel et L. Abbadie en février 2022 au MESRI : [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/sensibiliser-et-former-aux-enjeux-de-la-transition-ecologique-dans-l-enseignement-superieur-83888](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/sensibiliser-et-former-aux-enjeux-de-la-transition-ecologique-dans-l-enseignement-superieur-83888).
2. Sur le RNCP et le modèle adéquationniste que sous-tendent ces blocs, voir par exemple l'article de F. Maillard, *Le Snesup* n° 704, avril 2022, p. 15 : [snesup.fr/article/mensuel-ndeg-704-avril-2022](http://snesup.fr/article/mensuel-ndeg-704-avril-2022).
3. Voir par exemple Jean-Baptiste Fressoz, *Philonomist* : [www.philonomist.com/fr/entretien/il-faut-abandonner-le-terme-de-transition-energetique](http://www.philonomist.com/fr/entretien/il-faut-abandonner-le-terme-de-transition-energetique).
4. Voir par exemple Gilles Rotillon : [ses.ens-lyon.fr/articles/gilles-rotillon-pourquoi-le-developpement-durable-n-existe-t-il-pas-286836](http://ses.ens-lyon.fr/articles/gilles-rotillon-pourquoi-le-developpement-durable-n-existe-t-il-pas-286836).
5. Avis du Comets n° 2022-43 : [comite-ethique.cnrs.fr/wp-content/uploads/2022/12/AVIS-2022-43-pdf](http://comite-ethique.cnrs.fr/wp-content/uploads/2022/12/AVIS-2022-43-pdf).



© Pivababy